

Direction de l'Enfance, de la Petite enfance et de l'Education scolaire
 Pôle Population Education et Solidarité (PPES)
 1, avenue Pierre Salvi
 95500 Gonesse
education@mairie-gonesse.fr
 01 34 45 10 75

**INFORMATIONS TARIFAIRES A L'ATTENTION DES FAMILLES
 INSCRIVANT LEUR(S) ENFANT(S) AUX SERVICES PERISCOLAIRES-EXTRASCOLAIRES
 ET DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Accueil Pré et Post Scolaire :

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif en vigueur défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles. *

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants. *

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs Pré et Post scolaire	1 enfant : Minimum 0.99 € de l'heure Maximum 1.25 € de l'heure Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.98 € de l'heure Maximum 1.24 € de l'heure A partir de 3 enfants : Minimum 0.97 € de l'heure Maximum 1.23 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 3.10 € de l'heure

* Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction notamment des révisions d'indices, exemple : CAF

Centre de loisirs – mercredi et vacances scolaires :

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif en vigueur défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles. *

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants. *

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

Attention, le repas de cantine est facturé à part par le prestataire de délégation de service public.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs en journée (mercredi / vacances)	1 enfant : Minimum 0.70 € de l'heure Maximum 0.88 € de l'heure
	Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.69 € de l'heure Maximum 0.87 € de l'heure
	A partir de 3 enfants : Minimum 0.68 € de l'heure Maximum 0.86 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 2.30 € de l'heure

* Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction notamment des révisions d'indices, exemple : CAF

Restauration scolaire :

Tarif en vigueur, fixé par délibération du Conseil municipal, en fonction du revenu des familles.

Repas standard réservé dans les délais selon quotients familiaux : repas consommés ou non consommés	
< 10 000 €	2.00 €
10 000 € - 20 000 €	2,65 €
20 000€ - 30 000 €	3.25 €
30 000 € - 50 000 €	3,90 €
> 50 000 €	4.50 €
Repas standard réservé dans les délais Extérieurs	12.30 €
Repas non réservé dans les délais et consommé	7.70 €
Repas non réservé dans les délais et consommé Extérieurs	12.30 €
Repas enfants non-inscrits	7.70 €
PAI	2.00 €
PAI hors commune	3,90 €

Etudes dirigées :

Tarif en vigueur fixé par délibération du Conseil municipal.

Etudes Dirigées	Tarif unique 2.65 €
-----------------	---------------------